

Questions orales

● (1420)

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, à l'heure actuelle, un grand nombre d'entorses au règlement ont été commises. Tout récemment, la langue française a été utilisée contrairement au règlement. Je crois comprendre qu'il y a quelques jours un anglophone a contrevenu au règlement en refusant de parler français, bien qu'il fût bilingue. Dans chaque cas, nous devons mettre le règlement en vigueur. Notre objectif est de travailler dans une atmosphère paisible de bon sens et de bonne volonté et de permettre l'usage du français quand cela est raisonnablement possible, mais sans négliger la sécurité.

[Français]

ON PROPOSE QUE LES RÈGLEMENTS SOIENT MODIFIÉS DE FAÇON QUE LE FRANÇAIS SOIT UTILISÉ AU MÊME TITRE QUE L'ANGLAIS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné l'importance de la question qui vient d'être soulevée, et la réponse du ministre des Transports, et qu'à la dernière conférence internationale des parlementaires de langue française, cette question de l'utilisation de la langue au niveau aérien air-sol a été soulevée, et que les délégués se sont engagés à promouvoir dans leur parlement respectif par des motions ou des résolutions afin d'inviter les gouvernements des parlements à utiliser davantage la langue française, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre des Transports est disposé sans réserves à ce que la langue française soit utilisée au Canada dans le domaine aérien et à recommander la modification des règlements pour que cette langue soit utilisée au même titre que la langue anglaise?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il me faudrait un long discours pour montrer au député les progrès accomplis. Je lui ferai parvenir un exposé détaillé. Nous avons fait faire un certain nombre d'études et continuons à en faire d'autres. Nous sommes en rapport constant avec nos fonctionnaires chargés de la sécurité et les diverses personnes responsables du trafic aérien et du contrôle du trafic aérien dans tout le Canada, et nous étudions avec eux les possibilités d'utiliser la langue française et l'anglais dans les voyages aériens et les communications sans compromettre la sécurité.

[Français]

LA SUSPENSION DE DEUX EMPLOYÉS DES COMMUNICATIONS AU QUÉBEC POUR AVOIR UTILISÉ LE FRANÇAIS

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Le ministre des Transports allègue la sécurité, et compte tenu qu'hier, les deux employés qui ont été suspendus sans solde étaient deux francophones qui se parlaient entre eux au téléphone, il s'agissait non pas de conversations sol-air

[M. Beaudoin.]

air-sol mais de conversations sol-sol par téléphone et que ces fonctionnaires ont été suspendus sans solde, comment le ministre ne peut-il pas voir là non seulement une injustice flagrante, mais également une absurdité «abyssale» en parlant de sécurité?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais vérifier de nouveau les détails de l'affaire pour voir s'il y a eu infraction. Le cas échéant, il faut comprendre que, dans ce domaine très important, les règles doivent être observées. Nous ne pouvons adopter une autre méthode que si nous voyons que les règles peuvent être modifiées. S'il n'y a pas eu d'infraction, aucun manquement au règlement, le problème serait réglé autrement. Je m'en occuperai.

LE REMPLACEMENT DE M. McLEISH, DIRECTEUR GÉNÉRAL—
LA CANDIDATURE DE M. ARPIN

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre des Transports. Dira-t-il à la Chambre si M. Peter Arpin, administrateur de l'aéronautique au Québec, succédera à M. McLeish au poste de directeur général de l'aéronautique civile dans ce secteur de son ministère?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner de part et d'autre sur toute mutation éventuelle. Pour le moment, je ne suis pas au courant d'une telle mutation.

L'INCIDENCE DE L'USAGE DES DEUX LANGUES DANS LES COMMUNICATIONS AIR-SOL SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à propos de cette très importante question des droits linguistiques et des communications air-sol. Le ministre et son ministère sont-ils convaincus que l'usage des deux langues officielles dans les communications air-sol servira la sécurité aérienne?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question qui se pose réellement est de savoir quels moyens prendre pour assurer la sécurité aérienne dans cette situation. Nous croyons avoir satisfait aux exigences de sécurité dans les mesures que nous avons prises jusqu'ici afin de permettre l'usage du français dans les communications entre les avions et la tour de contrôle de cinq aéroports bien précis pour les vols à vue. Nous avons en effet adopté de nouveaux moyens pour assurer cette sécurité. J'en suis satisfait. Nous examinons la question et toutes les parties s'entendent généralement pour dire que les communications de guidage devraient pouvoir être assurées dans les deux langues officielles partout dans la province de Québec. Les personnes le plus directement touchées, nos responsables de la sécurité et les utilisateurs du service discutent actuellement des questions plus délicates comme le vol aux instruments et l'utilisation du français pour le vol à vue aux autres aéroports.

Une voix: Vous finirez par tuer quelqu'un, vous verrez.